

25 novembre 2015

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2014 en vue de l'approbation du budget de la saison 2014-2015 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 20 janvier 2015. La commission, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz, a étudié la présente proposition lors de la séance du 23 février 2015. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes de séance.

Séance du 23 février 2015

Audition de M. Sami Kanaan, maire, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, M. Tobias Richter, directeur du Grand Théâtre de Genève, et de M. Philippe Bangerter, chef du Service financier du Grand Théâtre de Genève

M. Kanaan affirme que le Conseil administratif a souhaité que le budget soit équilibré en prévoyant l'apport de 500 000 francs du Canton. Maintenant que la somme a été votée, il faut que le Grand Conseil approuve la loi de subventionnement. Il faut savoir que le Grand Conseil a l'habitude d'entrer dans le débat de fond lorsque ce dernier est en lien avec une loi de subventionnement. Le Grand Théâtre (GTG) pourra expliquer son travail et ses objectifs aux députés au moment du débat politique. On peut noter que le GTG a dû pour la première fois entrer dans le schéma de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Une des contraintes de la LIAF était de présenter un plan financier quadriennal équilibré. Il est clair qu'un refus du Grand Conseil poserait un problème de manque de recettes de 500 000 francs. Alors que le Conseil d'Etat est a priori convaincu de l'entrée du Canton dans le subventionnement du GTG, il ne reste plus qu'à attendre le vote du Grand Conseil.

M^{me} Bertani indique que le GTG a décidé d'affecter la subvention à la saison 2014-2015 pour pouvoir présenter un budget à l'équilibre. En ce qui concerne la saison 2015-2016, il n'est pas du tout certain que le GTG arrivera à présenter un budget à l'équilibre. Cette prévision s'explique par le fait que l'on ne connaît pas le montant qui sera voté par le Grand Conseil. En outre, le GTG va connaître une demi-saison hors murs. Même dans un théâtre de 1046 places, le GTG ne pourra

pas proposer les tarifications habituelles. Ces raisons expliquent pourquoi le prochain budget du GTG sera déficitaire.

Questions des commissaires

Un commissaire est content de voir qu'une grande institution comme le GTG devra débattre avec la LIAF au même titre que d'autres associations plus petites et moins subventionnées. Cela dit, il aimerait savoir s'il est possible de présenter le budget 2015-2016 avant le début de la saison 2015-2016 afin que l'exercice de la commission des arts et de la culture (CARTS) ait un sens.

M^{me} Bertani relève que la procédure ne dépend pas que du GTG. Ce dernier a élaboré un premier budget au mois d'août. Comme ce budget était déficitaire, le Conseil administratif a demandé de renvoyer un budget à l'équilibre. Ce budget a été envoyé au Conseil administratif le 4 novembre 2014.

M. Kanaan rappelle que le budget précédent était arrivé dans les temps. Par contre, le budget 2012-2013 avait été envoyé relativement tard car le Conseil administratif refusait invariablement les propositions déficitaires. Ainsi, il faut laisser le temps au GTG pour adapter les recettes et les dépenses. La prochaine saison, le GTG devra se contraindre au régime de la LIAF. La mise en place de la nouvelle procédure relative à la LIAF a aussi pris un certain temps. En réalité, la proposition de budget à la CARTS est plutôt un exercice qui permet aux élus de poser des questions sur le plan politique. Il est clair que ce procédé ne permet pas d'influencer la gestion budgétaire du GTG sachant que la planification s'effectue deux à trois ans en amont. En ce sens, le passage à un budget quadriennal est intéressant car la période de quatre ans permettra d'évaluer la pertinence des lignes directrices.

M. Richter serait très heureux de présenter le budget à la commission dans les temps. Or, la saison 2015-2016 comporte deux incertitudes qui vont retarder l'envoi du budget. Tout d'abord, il va falloir attendre la décision du Canton concernant son apport financier. La deuxième difficulté réside dans la période hors murs de la saison prochaine. Il faut savoir que le GTG connaît la jauge de la salle à disposition et le calendrier précis depuis quelques mois seulement.

Un commissaire constate que le budget de la saison 2014-2015 reste dans les mêmes chiffres sans tenir compte de l'éventuel apport de l'Etat. Il serait intéressant de savoir où vont être placés les 500 000 francs du Canton.

M. Kanaan rappelle que les coûts fixes du GTG augmentent par rapport à une situation budgétaire qui reste stable. L'arrivée du Canton représenterait donc une vraie augmentation depuis un certain nombre d'années. Comme l'enveloppe générale à la disposition du GTG est relativement stable, les coûts fixes mangent

la part réservée aux coûts artistiques. L'estimation du manque à un ordre de grandeur de quelques millions de francs a permis d'entrer en discussion avec le Canton pour un éventuel partenariat avec la Ville.

Ce commissaire remarque que les comptes sont quasiment équivalents au budget qui devrait recevoir les 500 000 francs du Canton. Il est donc important de comprendre à quoi va servir cette marge de manœuvre supplémentaire.

M. Richter explique qu'il faudra augmenter le nombre de représentations par production si l'on désire arriver aux mêmes jauges dans la nouvelle salle du GTG. Cette opération va provoquer un surcoût quant aux dépenses tout en sachant que le GTG ne va pas bénéficier des mêmes recettes. Le montant de 500 000 francs doit servir à combler les sommes qui vont manquer à chaque rubrique. Le manque de précision dans le budget à ce sujet s'explique par le fait que le GTG a choisi de ne pas placer cette somme dans un groupe précis.

Ce même commissaire désirerait avoir des explications pratiques sur le placement des 500 000 francs sachant que le GTG a tourné avec les mêmes chiffres la saison dernière (31 millions de francs).

M^{me} Bertani relève que le GTG a bénéficié de sponsors spéciaux pour les productions du *Ring* de la saison dernière. Elles ont généré des recettes en sponsoring et mécénat hors du commun. Alors que ces recettes ne vont pas se répéter pour la saison en cours, les charges du GTG continuent d'augmenter (charges salariales, acquisition de matériel, etc.).

Le commissaire en conclut que le montant de 500 000 francs se retrouverait en grande partie dans la ligne produits sponsoring et partenariat.

M. Richter confirme ce propos. Le montant se retrouve aussi dans le groupe soutien du Cercle du GTG.

M^{me} Bertani ajoute que pour la saison 2013-2014 le GTG a reçu 2,4 millions de francs du Cercle et recevra pour la saison 2014-2015 1,8 million de francs, soit 500 000 francs de moins.

Quant au mécénat, M^{me} Bertani explique qu'il représente un soutien financier apporté sans contrepartie directe. Le partenariat constitue un échange entre deux parties. Le sponsoring est un soutien financier qui se fait contre l'octroi de contreparties comme la promotion de l'entreprise sponsor. Ce dernier peut obtenir une visibilité médiatique, des invitations au spectacle ou encore des réceptions privées au sein du GTG. Ces éléments font que le GTG ne peut pas bénéficier de la totalité de la somme offerte. Si un sponsor donne 100 000 francs au GTG, il ne restera au bout du compte que 20 000 ou 30 000 francs. Le Cercle ne rentre pas dans cette catégorie car il s'agit d'une association créée pour soutenir le GTG. Le Cercle offre un appui financier exceptionnel pour des manifestations exceptionnelles (par

exemple les productions du *Ring*). Le fait que la saison en cours ne comporte pas d'élément majeur explique la baisse de la ligne de soutien apportée par le Cercle.

Ce même commissaire demande s'il existe des vases communicants entre les subventions du GTG et la partie spectacle.

M^{me} Bertani répond par la négative. Les recettes de sponsoring et de mécénat sont dévolues aux frais de production, leur diminution a donc inévitablement une influence sur les recettes et le budget. M^{me} Bertani aimerait pouvoir mener une vraie politique salariale pour le chœur du GTG. Malheureusement, il manque 1,5 million de francs pour faire en sorte que le chœur n'ait pas le même salaire à l'entrée et à la sortie de carrière. Les incertitudes sur les modes de financement empêchent la réalisation d'une vraie politique salariale en faveur du personnel de la fondation. Ce type de situation est regrettable lorsque l'on sait que le GTG réalise des comptes bénéficiaires et accueille 130 000 spectateurs par an.

M. Kanaan précise que le GTG gère ses finances de manière globale avec ses recettes et dépenses. Le GTG essaie de travailler avec des partenaires privés sachant que la programmation n'est pas entièrement assurée. Il faut savoir que les spectacles sont programmés alors que les partenaires privés n'ont pas forcément confirmé leur soutien. Il existe une part de risque dans la programmation des comptes. M. Richter a quand même une certaine expérience pour pouvoir anticiper les recettes potentielles des spectacles. Ainsi, les dépenses sont généralement confirmées sauf en cas de surprise majeure. Les comptes ne sont pas cloisonnés au sens où le GTG ne pourrait pas rééquilibrer le budget en fonction des recettes tierces et de la couverture des dépenses.

M. Richter indique que le GTG va offrir le spectacle *Porgy and Bess* 12 fois car il a misé sur une recette importante. Cet exemple montre que les chiffres mis dans la saison ne sont pas éloignés des chiffres que l'on retrouve dans les comptes 2013-2014. Comme l'OSR est en tournée aux USA, le GTG a dû acheter une production entière avec orchestre. Si le GTG ne bénéficiait pas d'une recette supplémentaire de 500 000 francs, l'institution serait déjà déficitaire. Cet exemple explique pourquoi on ne retrouve pas le montant de 500 000 francs dans une rubrique particulière.

Ce même commissaire voudrait savoir si les objectifs de l'étude Actori (voir annexe) ont des incidences sur le budget 2014-2015.

M^{me} Bertani lui rétorque que le GTG a engagé une personne supplémentaire pour les programmes pédagogiques.

Un commissaire indique que cet élément se trouve au groupe 30.10.

M. Kanaan note que l'unité de recherche de sponsoring et mécénat a été réorganisée et renforcée. Ce changement devrait permettre de renouveler les sources de financement à Genève. Un autre élément à relever est le travail du GTG pour

améliorer son partenariat avec les acteurs culturels genevois. Ce travail qualitatif n'a pas d'incidence budgétaire.

M^{me} Bertani ajoute que l'étude Actori a précisé dans son mandat d'étude que la réalisation des objectifs listés dans les comptes coûtera entre 1 et 2 millions de francs. La fidélisation des mécènes passe par un renforcement de l'équipe de sponsoring. Le développement des activités pédagogiques demande, lui, un renforcement de l'équipe pédagogique. Ces éléments confirment qu'il faut d'abord investir pour avoir un retour sur investissement.

Un commissaire demande si le GTG a procédé à d'autres actions que l'engagement d'un collaborateur.

M^{me} Bertani lui répond que le GTG n'a pas engagé d'autres collaborateurs. Les secteurs billetterie et sponsoring ont été renforcés avec les mêmes effectifs. Les collaborateurs de ces secteurs devront donc travailler plus pour remplir les objectifs du GTG.

M. Richter relève que le GTG travaille souvent sous forme de mandat avant d'intégrer un collaborateur dans un service permanent. Comme une personne du service de la communication va prendre sa retraite à la fin de l'année, le GTG va engager un temporaire sous forme de mandat pour voir s'il correspond aux besoins de l'institution.

Un commissaire remarque que les comptes 2012-2013 comprenaient un montant de 800 000 francs pour les droits d'auteur. Ce montant baisse à 400 000 francs dans les comptes 2013-2014 et il se retrouve à 280 000 francs dans le budget 2014-2015. Cela étant précisé, il aimerait savoir si l'évaluation de 280 000 francs est tenue jusqu'à maintenant.

M. Richter estime que ce montant va être tenu. Le GTG connaît maintenant tous les contrats des équipes de production. L'autre élément déterminant consiste à savoir si une œuvre fait partie du domaine public ou s'il existe des droits dessus. Pour la saison en cours, il apparaît que toutes les œuvres appartiennent au domaine public sauf pour le spectacle *Porgy and Bess* et l'œuvre d'Emmanuel Deyer.

Un commissaire souhaiterait connaître les éléments touchés par l'économie de 95 000 francs qui a permis au GTG d'atteindre un budget à l'équilibre. Il serait également intéressant de savoir quels éléments pourraient faire l'objet d'une coupe budgétaire si le Grand Conseil ne versait pas les 500 000 francs au GTG.

M. Bangerter indique que les coupes du GTG ont été effectuées dans les frais de voyage et d'hébergement. Il est arrivé que le GTG installe des artistes de moindre catégorie pour pouvoir faire des économies. En ce qui concerne le second point, il paraît extrêmement difficile de sortir un résultat à l'équilibre sans l'apport du Canton.

Un commissaire en déduit que les mesures d'économies drastiques évoquées par le GTG dans ses échanges écrits avec le Conseil administratif ne sont pas réalisables.

M^{me} Bertani confirme que les prochains comptes seront en toute probabilité déficitaires. Le seul moyen de réaliser des économies serait de procéder à des licenciements, ce que le GTG ne souhaite absolument pas.

M. Richter ne peut pas donner de réponse satisfaisante à la question du commissaire. Le seul espoir serait que la politique de dépense soit encore meilleure que celle espérée. Le GTG ne va pas procéder à des ruptures de contrat qui coûteraient beaucoup d'argent. Le fait de ne pas jouer reviendra encore plus cher car il manquera des recettes.

Un commissaire aimerait savoir si le projet de l'Opéra des Nations comporte des risques de chômage technique pour le personnel du GTG étant donné son fonctionnement et sa structure.

M^{me} Bertani lui répond qu'il n'y aura aucun risque de chômage technique. La structure de l'Opéra des Nations va amener le GTG à choisir des œuvres différentes avec plus de représentations.

M. Richter confirme que le personnel fixe sera entièrement actif.

Un commissaire considère l'étude du budget inutile étant donné que le GTG est arrivé à la moitié de la saison. Cela dit, il serait intéressant de savoir à quel stade se trouvent les prochains comptes par rapport aux prévisions du GTG.

M. Richter explique que le GTG a l'habitude de commencer ses projections pour le 30 juin à partir du mois de janvier, soit à la moitié de la saison en cours. Cet exercice manque encore de précision étant donné que 30% du budget est fondé sur les recettes. Cela dit, le GTG est confiant pour l'obtention d'un résultat à l'équilibre pour la fin de la saison. En ce sens, le GTG a affirmé au conseil de fondation qu'il devrait pouvoir maîtriser l'exercice en cours.

Un commissaire soulève que les questions posées par les commissaires pour le budget du GTG sont les mêmes que celles posées au Conseil administratif pour le budget de la Ville. Ces questions sont donc pertinentes pour un élu de la Ville. Cela dit, on peut très bien comprendre la frustration des représentants du GTG lorsque l'on sait qu'ils doivent budgéter des incertitudes. Un tel exercice de comptabilité est difficile d'autant plus que le GTG n'échappe pas au contrôle d'une institution parapublique.

Un commissaire peine à comprendre l'emportement des auditionnés face à un certain nombre de questions sachant que le GTG reçoit une subvention en nature aussi importante de la part de la Ville. Alors que le Canton a l'habitude de

demander plus de prestations à ses institutions tout en procédant à des réductions linéaires de subventions, il semblerait que la Ville soit un partenaire relativement gentil.

M. Kanaan relève que l'emportement de la présidente du conseil de fondation GTG s'explique par son enthousiasme pour cette institution.

M^{me} Bertani explique que son emportement reflète en réalité l'expression d'une frustration. Elle souhaiterait avoir une réelle visibilité sur les politiques salariales notamment.

M. Richter trouve extrêmement précieux le soutien de la CARTS au travail effectué par le GTG. En tant que directeur du GTG, il est frustrant de constater que les travaux prévus et organisés pour 2015 commenceront en 2016. Ce type de tâche est très contraignant et il faut comprendre la frustration de certains dirigeants de l'institution. Encore une fois, la CARTS est toujours considérée comme un soutien même si le travail du GTG ne fait, lui, pas toujours l'unanimité.

Discussion et vote

Un commissaire socialiste rappelle que la commission a déjà dû se prononcer sur des budgets clos. On peut noter que c'est la première fois qu'un budget est soumis à une grosse hypothèque, à savoir le vote du Grand Conseil. Alors que le GTG a réalisé près de 100 000 francs d'économies pour équilibrer le budget précédent, force est de constater que le nouveau budget ne sera équilibré qu'avec l'apport du Grand Conseil. Si le Canton ne vote pas les 500 000 francs de subvention, ce budget sera en total déficit. Le groupe socialiste ne pourra que refuser le budget étant donné qu'il est entamé et réfléchit sur une recommandation qui insisterait sur la différence d'effort entre la Ville et le Canton.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage en partie les propos de son collègue. La spécificité de ce genre de budget est qu'il se trouve à cheval sur les budgets annuels. Ce procédé fait partie des usages ordinaires de l'institution et le Conseil municipal doit s'y plier. Cela dit, on peut espérer que la participation du Canton puisse se concrétiser étant donné qu'elle a passé la rampe du budget. On peut raisonnablement espérer que l'apport du Canton soit voté. Enfin, il est dommage que les 500 000 francs de plus soient ventilés et n'apparaissent pas dans le budget.

Le commissaire socialiste annonce qu'il formulera sa recommandation en séance plénière.

Le président met au vote la proposition PR-1106, qui est acceptée par 11 oui (3 S, 2 Ve, 3 LR, 1 DC, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2014-2015 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexe à consulter sur le site internet:

- Synthèse de l'étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève